



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du lundi 10 décembre 2018 à 18h00

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Michael ANDERSEN, Floriane ERMACORA, Niccolò GORI, Sibilla HÜSLER ENZ, Claire HUYGHUES-DESPOINTES, Alain JACQUES, Pascal LIENGME, Laurence MISEREZ, Philippe MOREL, Alexandre OLTRAMARE, Catherine PICTET (présidente), Eric PROVINI, Christian SCHMITZ, Jean-Louis VAUCHER, Lorin VOUTAT, Pierre ZACHARIAS

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire
Mme Véronique LÉVÊQUE, adjointe
M. Hervé DESPLAND, adjoint

Excusés : Mme Ariane de LISLE SARASIN
M. Thierry BRICHET, secrétaire général

Procès-verbaliste : Mme Inès BURRUS

* * *

Mme la Présidente ouvre la séance à 18 :08 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 octobre 2018

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Communications du Maire et des Adjointes

Mme le Maire excuse Mme Ariane de LISLE SARASIN.

Rapport administratif

Mme le Maire annonce que le compte rendu administratif et financier de l'année 2017, qui était paru au début de l'automne et avait pris un certain retard, est maintenant publié sur le site internet de la commune. Elle souligne qu'il est adressé aux Conseillers municipaux et le présente officiellement ce soir. Pour celles et ceux qui auraient oublié tout ce qui a été effectué l'année dernière, c'est une « saine relecture ». Ce rapport est également disponible en format papier à la Mairie.

Le jardinier de la Mairie

Mme le Maire annonce qu'un remplaçant pour succéder à M. Fernando COELHO, qui part à la retraite à la fin du mois de février, a très facilement été trouvé. C'est en effet M. Nicolas LEMO, jardinier depuis 18 ans au Golf Club de Genève à Vandœuvres et pompier volontaire, qui lui succédera. Parmi les 109 dossiers reçus, c'est lui qui est apparu comme le plus adéquat car c'est quelqu'un qui connaît très bien la commune. Son mandat commence en mars.

Règlement de la commune de Vandœuvres sur l'occupation du domaine public communal par des installations de chantier

Suite à la question pertinente soulevée par Mme Laurence MISEREZ quant à la nécessité d'approuver par le Conseil municipal le règlement de la commune de Vandœuvres sur l'occupation du domaine public communal par des installations de chantiers, Mme le Maire informe s'être renseignée auprès du Service de surveillance des communes. D'après ce dernier, il n'était même pas nécessaire d'en informer les Conseillers municipaux, ce que Mme le Maire n'aurait de toute façon pas fait, par souci de transparence. Le règlement est publié sur le site de la commune.

Chemin des Buclines

Deux doubles impasses seront mises à l'essai après parution d'un arrêté de circulation au mois de janvier. La première se situera à la hauteur du chemin du Petit-Pont et la seconde sur la commune de Chêne-Bougeries, chemin du Coq-d'Inde. Ainsi, les véhicules ne pourront plus emprunter le chemin des Buclines comme chemin de traverse pour se rendre en ville. Mme le Maire précise que « double » signifie que l'impasse est des deux côtés. Le chemin du Petit-Pont sera mis en sens unique, direction montée. Ceci résoudra le problème du camion de la voirie, sachant que dans un second temps seulement une barrière avec télécommande sera installée. Ce projet est prévu pour 2019 et, entre temps, un tout-ménage sera envoyé à toute la commune, pas uniquement aux riverains.

Chemin de la Blonde

Il s'est avéré que le seuil à l'intersection des chemins Buclines - Blonde est conforme aux normes règlementaires (entre 9 cm et 15 cm), mais le plus bas possible. Mme le Maire ignore la raison pour laquelle le bureau d'ingénieur a décidé de prendre la rampe la plus longue et la hauteur la plus basse et s'est informée sur le coût de l'élévation de ce seuil. On lui a expliqué que le seuil n'a pas été construit de manière plus élevée pour des raisons de raccord au cheminement. Difficile d'en dire plus, car Mme le Maire n'a pas suivi le dossier dans la gestion des travaux et ne se souvient pas que la commission se soit penchée sur ces détails-là.

Parkings

Il y a de gros problèmes du côté de l'école concernant les parkings. À l'ouest du centre communal, au fond, il y a le parking réservé au chantier, où les ouvriers vont se parquer. Devant, il y a un second parking qui a été fermé pour cause d'abus de cet usage du parking. L'Exécutif a décidé la semaine dernière de le rouvrir pour une « dépose minute ». Les parents ne sont pas censés quitter leur voiture. Il leur est uniquement permis de déposer leur enfant. Mme le Maire explique qu'une patrouilleuse supplémentaire doit être placée sur la route de Meinier, ce qui implique une demande officielle. Une patrouilleuse sera détachée de la boulangerie où elles sont deux pour l'instant. Mme le Maire revient sur l'origine du problème et explique que dans le parking souterrain, il y a non seulement les fameuses voitures bâchées, mais aussi beaucoup d'ouvriers du chantier Pressy 17. Mme le Maire a téléphoné à l'architecte du chantier qui lui a expliqué que les ouvriers bénéficient d'abonnements. Ceux-ci occupent de façon importante le parking et quand on en a besoin, il n'y a plus de place. Mme le Maire a eu un rendez-vous avec la société Parkgest la semaine dernière. D'ici la fin janvier, 5 voitures pourront être enlevées, qui sont soit des voitures avec plaques interchangeables, soit des voitures bâchées. Concernant les 12 autres voitures de collection bâchées qui appartiennent à deux Vandœuvriens, il faut procéder avec plus de délicatesse.

[M. ZACHARIAS rejoint la séance].

Vélos électriques

Il n'y a plus de subventions cantonales pour les vélos électriques. Le canton souhaite, en effet, après plusieurs années de subventions, changer son fusil d'épaule et subventionner dorénavant les bornes électriques des particuliers. Mme le Maire annonce qu'il sera nécessaire de se demander, de concert avec la commission Mobilité, si nous allons continuer à subventionner les vélos électriques, ce que nous avons recommencé à faire l'année dernière, sachant que nous serions les seuls à le faire.

Défibrillateurs

M. Sébastien MARTIN-ACHARD, Directeur de l'association Swiss Emergency Responders, est en train d'examiner avec les intéressés où poser précisément ces défibrillateurs.

Revêtement de la place

La question du malaxage de la matière qui constitue le revêtement a été repoussée à 2019.

Inauguration

Mme le Maire rappelle que c'est la société Thematis qui a été mandatée pour la valorisation de la villa gallo-romaine située sous la place. L'inauguration aura lieu le soir du 11 avril. Mme Véronique LÉVÊQUE souhaite mettre en place un comité sans jeton de présence.

Dernière Assemblée générale de l'ACG

Mme le Maire annonce que les finances étaient au cœur des débats. Tout d'abord le sujet de la RFFA a été traité, pour laquelle il est demandé aux communes de faire de la propagande pour que ce projet, appelé autrefois RIE3, et entre deux PF17, soit accepté lors de la prochaine votation, qui aura certainement lieu en mai prochain. Il faut savoir que les communes sont un peu moins perdantes dans ce projet qu'elles ne l'étaient dans la RIE3.

Mme le Maire rappelle qu'à la dernière législature, il y a eu une répartition de certaines compétences entre le canton et les communes. M. Pierre MAUDET, en sa qualité de président du département de tutelle des communes, a informé ces dernières que cette répartition des compétences ne reprendra pas avant 2020.

En revanche, dans le cadre du PFQ (Plan Financier Quadriennal) du canton, le Conseil d'Etat veut que les communes participent dorénavant aussi aux coûts de la charge sociale. Aujourd'hui, on nous dit qu'en 8 ans, les charges sociales du canton ont augmenté de 37%, alors que les recettes fiscales, elles, n'ont augmenté que de 12% et, que dans les autres cantons, les communes prennent une part prépondérante dans la charge de l'aide sociale. Par conséquent, il s'agira bien d'un report de charges et non pas d'un transfert de compétences. L'objectif est de renforcer la solidarité, de faire en sorte que la facture soit également portée par les communes. Mme le Maire trouve que le délai est beaucoup trop court pour avoir un positionnement des communes par le biais de l'ACG au 1^{er} mars 2019. À la péréquation viendrait s'ajouter Fr. 90'000'000.- sur 3 ans dont Fr. 20'000'000.- en 2020. Ce qu'il se passe dans un tel cas, c'est que ce sont les communes qui ont une forte capacité financière qui doivent assumer. Pour Coligny, la péréquation représente Fr. 15'000'000, soit presque la moitié de leur budget. C'est invraisemblable. Mme le Maire pense qu'il est nécessaire d'approfondir cette question, de ne pas simplement assumer ce report de charges mais d'évaluer ce report financier sur les communes de façon plus globale.

M. Christian SCHMITZ interroge Mme le Maire sur ce que l'on peut faire contre une telle mesure. Mme le Maire explique que M. Pierre MAUDET a fortement insisté sur le fait qu'il devait y avoir un dialogue, mais que la décision elle-même n'est pas négociable. En somme, il n'est pas possible de dire non. Il est donc primordial d'ouvrir la porte à la discussion. En effet,

en cas de non, ce seront les députés qui s'empareront du sujet, ce qui n'est jamais bon pour les communes. Mme Claire HUYGHUES–DESPOINTES demande à Mme le Maire s'il y aura aussi un transfert de compétences. Mme le Maire répond que M. Pierre MAUDET a expliqué que si des compétences supplémentaires étaient nécessaires, en plus du transfert de charges, ça serait à discuter. En effet, qui dit compétences en plus, dit personnel en plus et donc plus de charges. Mme Floriane ERMACORA demande si cela fera l'objet d'un projet de loi. Mme le Maire répond positivement et se retourne vers M. Christian SCHMITZ pour affirmer que si une loi est votée, il sera possible de lancer un référendum. D'après Mme le Maire, il vaut mieux agir en amont. Par ailleurs, l'ACG a toujours exigé que chaque fois que le mot « commune » figure dans un projet de loi, les communes soient au moins auditionnées en commission du Grand Conseil. Étant donné que dans le cas présent les communes sont très largement concernées et impactées, il est nécessaire de nous positionner avant les députés.

M. Michael ANDERSEN suggère que la différence entre la variation des revenus et la variation des charges pourrait peut-être résulter d'une mauvaise gestion financière du canton.

Une information par le biais du Fonds intercommunal

Ce fonds finance à raison de Fr. 2'500'000.- par an le fonctionnement du Grand Théâtre de Genève. C'est ce qu'on appelle une tâche de débordement.

Mme le Maire indique que Fr 3'000'000.- ont été investis pour la rénovation du Grand Théâtre qui a pris du retard à cause de mouvements imprévisibles de la nappe phréatique. Ceci implique que le Grand Théâtre et l'Opéra des Nations opéreront en même temps. Fr.1'500'000.- ont été rajoutés par le biais de ce fonds. M. Eric PROVINI demande si ces Fr.1'500'000.- font partie des Fr. 6'000'000.- de dépassement. Mme le Maire répond que ce montant fait partie des Fr. 4'000'000.- de dépassement. Cet investissement aide à le couvrir. Elle précise que la commune n'intervient jamais dans le fonctionnement des institutions.

Mme Véronique LÉVÊQUE prend la parole.

Marché de Noël

Mme Véronique LÉVÊQUE annonce qu'elle a reçu des retours de la part des exposants et des visiteurs qui se sont adressés directement à l'Exécutif. Dans l'ensemble, le vendredi a été fortement apprécié par ceux qui sont venus boire un verre. Malheureusement avec la pluie torrentielle, les exposants, eux, étaient moins satisfaits. Ils ont, en revanche, eu des recettes extraordinaires le samedi, parce qu'évidemment avec un temps splendide, le marché était plein. Mme Véronique LÉVÊQUE a reçu une dizaine de courriels de gens, dont certains exposants, qui remercient pour l'organisation et constatent aussi que la météo fait beaucoup. Mme Véronique LÉVÊQUE compare les dépenses de l'année dernière et de cette année. Elle remarque qu'il est évident que de l'organisation d'une soirée de plus engendre un coût supérieur. Ceci ne concerne pas l'installation des tentes, car elles sont là pour une semaine, mais impacte les coûts des ressources humaines comme la musique, par exemple.

Il n'y a pas eu de dépassement de budget car une petite réserve était prévue à cet effet, en plus des Fr. 20'000.- qui avaient été budgétisés. De plus, des recettes ont été obtenues grâce à la location des stands qui sont à environ Fr. 150.- chacun, dépendamment de leur taille. Si cette formule est adoptée à l'avenir, il faudra trouver un moyen d'augmenter de Fr. 5'000.- le budget de la commission consacré au marché de Noël.

Escalade à l'École

Cet événement était supposé être organisé à l'intérieur, mais à cause de problèmes de sécurité dus à l'avancée du chantier, les autorisations obtenues auparavant pour organiser des manifestations à l'intérieur n'ont pas été reconduites. Une séance extraordinaire a été organisée avec Mme Laurence MISEREZ et Mme Cristina NUCCI pour prévenir les intervenants que la manifestation aura lieu dehors. Mme Véronique LÉVÊQUE compte sur la présence et l'aide des Conseillers municipaux, notamment pour servir les boissons. Elle indique que les autorisations pour organiser un cortège à l'extérieur n'ont pas été demandées 3 mois à l'avance, comme l'exigent de nouvelles lois, car l'Exécutif pensait que ça se passerait à l'intérieur. Il y aura donc des animations (musique, chants, etc.) qui auront lieu dans le préau de l'école.

[M. MOREL rejoint la séance à 18 :33.]

Rendez-vous des vœux du Maire le 10 janvier.

Les vœux auront lieu à 19 :00, avec galette des rois et Mme Véronique LÉVÊQUE compte sur la présence des Conseillers municipaux.

Les aînés

Le prochain déjeuner des aînés aura lieu le mercredi 30 janvier à 11 :30. Un loto sera organisé. En plus, chacun recevra un petit cadeau, un livre à colorier avec des vues de Genève ainsi qu'une boîte de crayons de couleur.

La Coquille

La *Coquille* part demain de la poste et arrive dans une semaine dans les boîtes aux lettres. Le compte à rebours qui avait été mis en place devra à l'avenir être respecté pour éviter de stresser le personnel communal.

M. Hervé DESPLAND

Aucun commentaire.

3. Communications du Bureau

Mme la Présidente communique les nouvelles dates du Conseil municipal (c.f. point 11).

4. Comptes rendus des commissions

- Jeunesse et sports – séances des 1^{er} et 5 novembre 2018

Mme Laurence MISEREZ donne lecture des deux comptes rendus suivants.

Compte rendu de la séance de commission Jeunesse et sports du 1^{er} novembre 2018.

Les membres de la commission ont eu, lors de cette séance, l'occasion de rencontrer comme chaque année à la même période, les enseignantes et la directrice de l'école primaire de Vandœuvres.

Les enseignantes ont chaleureusement remercié la commune pour sa participation financière pour les camps et autres sorties dont bénéficient les élèves. L'année (scolaire) dernière, ils ont

ainsi pu découvrir les joies de nombreux sports aquatiques comme le paddle ou le canoë lors d'un camp, par exemple.

Les enseignantes remercient également la mairie d'avoir accédé à leur demande d'installer un sapin dans la cour de l'école, ce qui permettra aux élèves de le décorer avec des bricolages confectionnés lors de décroisements de classes.

Une demande concernant un projet de danses d'Europe pour toutes les classes est présentée afin de demander un subventionnement. Le projet, très complet et mené par des professionnels sur deux semaines, avec une soirée-spectacle ouverte aux parents en guise de conclusion, sera abordé lors de la prochaine séance de commission.

Les tests concernant les films protecteurs posés sur les vitres dans deux classes ne sont pas concluants. S'ils font légèrement baisser la température, ils n'obscurcissent soit pas assez en été, soit trop quand il n'y a pas de soleil. De plus, ils font miroir de chaque côté. Nous transmettons donc à nouveau le dossier à M. Hervé DESPLAND.

Un petit retour sur la journée de la démocratie qui avait eu lieu en mai et lors de laquelle les classes de 5 à 8P s'étaient rendues à la mairie pour y faire un jeu de rôle, a ensuite été fait. Le bilan est plutôt positif, mais il faudrait restreindre la visite aux deux plus grands degrés uniquement et mieux préparer en amont les élèves.

Nous faisons ensuite un bilan de la fête des promotions ainsi que de la soirée pour les 8P. Les deux ont été très réussies. Un incident sur un carrousel est à relever lors des promotions. Des mesures seront prises l'an prochain pour mieux réguler la limite d'âge sur les manèges. Concernant le cortège, le fait de demander aux parents de sortir de la salle communale avant les enfants et les autorités a permis un meilleur déroulement. Il est suggéré de faire participer les 8P au cortège d'une manière plus dynamique, en portant des panneaux indiquant les noms des classes, par exemple. Pour la soirée organisée pour les 8P afin de marquer la fin de leur école primaire, les retours sont très positifs. Pour rappel, ils ont été invités à manger puis à assister au spectacle donné dans le parc de la mairie. Pour l'an prochain, il faudra rediscuter, éventuellement avec eux, car il n'y aura pas de spectacle dans le parc.

L'organisation de la fête de l'Escalade est ensuite abordée, sans changement notable par rapport à l'année précédente.

Enfin, une discussion s'est engagée à propos des tarifs des transports des élèves lors des différentes sorties (entre ½ jour et 5 jours). Nous apprenons qu'un forfait existait entre le transporteur et les communes de l'établissement scolaire, dont Vandœuvre. Sur les facturations à la mairie, nulle trace de ce forfait. Mme Véronique LEVEQUE se chargera d'éclaircir la situation.

Compte rendu de la séance de commission Jeunesse et sports du 5^{er} novembre 2018.

Les commissaires se penchent tout d'abord sur diverses demandes de subventions. Le budget dont dispose la commission à ce jour s'élève à Fr. 18'930.- Nous devons mettre de côté environ Fr. 3'000.- pour couvrir les frais de la fête de l'Escalade ainsi que ceux des inscriptions à la course de l'Escalade.

CHI de Genève : Fr. 2'000.- pour autant que les organisateurs envoient le complément d'informations demandé pour octroyer une subvention ; il est par ailleurs évoqué de proposer

l'obstacle aux couleurs de Vandœuvres ainsi que de demander quelques places en cas de subventionnement.

École des parents : pas de subvention mais un lien sur le site internet de la commune.

EPI, Espace de Pratique Instrumentale : école de musique à Carouge, Fr. 500.- car un enfant de la commune la fréquente.

Hermance Région Rugby Club : Développer l'initiation au rugby dans la région Arve et Lac, pérenniser et faire évoluer les installations du club, assurer la compétitivité sportive du HRRC, établir et sécuriser un budget de fonctionnement. Fr. 2'500.-

Track Cycling, les 4 jours de Genève : Inauguration de la nouvelle piste par une compétition au centre sportif de la Queue d'Arve du 22 au 25 novembre 2018 (sponsoring pour 8 maillots officiels de cyclistes). Pour autant que les organisateurs envoient le complément d'informations demandé : Fr. 500.-

Lions de Genève : basket-ball, Fr. 1'000.- en échange de 100 billets pour la saison 2018-2019 à proposer aux habitants de la commune.

Test genevois d'orientation de nuit : Fr. 1'000.-

Ski-club de Meinier : Fr. 1'000.-

Chênois volley-ball : Soutien et support à la création d'équipes (ou même de club) de volley-ball, soutien au développement du mouvement kids et juniors. Fr. 1'000.-

Élève ta voix : Spectacle sous une forme itinérante, créé et réalisé par une centaine d'élèves entre 14 et 18 ans issus de six filières scolaires différentes encadrés par des enseignants et des artistes genevois. Fr. 1'500.- qui correspondent au budget de la maquilleuse.

Projet de danses à l'école : présenté lors de la séance du 1^{er} novembre 2018 ; Fr. 2'000.-

Le total des subventions allouées pendant cette séance s'élève à Fr. 13'000.- (pour autant que la commune reçoive tous les compléments d'information demandés).

Les commissaires décident de soutenir le moment venu l'organisation de la marche contre le cancer organisé par la Ligue genevoise contre le cancer en 2020 sur les communes de Cologny et Vandœuvres. Celle de 2019 aura lieu à Collonge-Bellerive.

La soirée pour les jeunes de 13 à 19 ans aura lieu en février ou mars, date à fixer. Nous proposons de les emmener à nouveau au bowling vu le succès de cette année, mais en France voisine pour des raisons de proximité et de service, le bowling de la Praille ayant été décevant du point de vue du repas.

Mme Véronique LÉVÊQUE nous expose brièvement son projet de patinoire éphémère. Elle attend encore des devis et surtout la fin des travaux de l'Esplanade où cette patinoire serait située en cas d'acceptation par les Conseillers municipaux.

Les prochaines séances seront rapidement fixées pour toute l'année, afin d'éviter d'accumuler trop de demandes de subventions ainsi que de tenir les séances à midi.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Alain JAKUES rejoint la séance à 18 :47.

Mme Véronique LÉVÊQUE propose deux places en zone VIP pour voir un match de tchoukball, un sport que la commune a soutenu, le samedi 15 décembre. Celles-ci ont déjà été proposées à la commission Jeunesse et sports et elles sont désormais proposées à tout le Conseil municipal.

Mme Claire HUYGHUES-DESPOINTES remercie, en tant que membre de la commission Jeunesse et sports, Mme la Présidente de la commission ainsi que Mme l'Adjointe pour avoir fidèlement financé le CHI de Genève qui a été un très grand moment patriotique pendant tout le week-end.

Bien que la manifestation ait été un grand succès, M. Michael ANDERSEN a ouïe dire que tout n'a pas fonctionné comme prévu et qu'ils songeaient à revoir toute l'organisation.

M. Christian SCHMITZ demande à Mme Laurence MISEREZ l'état du budget, une fois les dons déduits. Mme Laurence MISEREZ répond qu'il reste Fr. 5'000 (Fr. 18'000 - Fr. 13'000), moins les frais.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

- Financière et administrative - séance du 12 novembre 2018

M. Christian SCHMITZ donne lecture du compte rendu.

Après avoir approuvé les PV des séances du 11 juin et des 15-16 octobre 2018 et avoir tenu un huis-clos,

1. La commission lance le débat sur le paiement des jetons de présence aux séances de commission, notamment celles tenues hors de la mairie – lors d'invitations par exemple. Après discussion, la commission financière fixe comme règle générale de ne verser les jetons de présence que si un ordre du jour et un procès-verbal ont été établis pour la séance en question. Le vote contraire d'une commission reste valable si des circonstances particulières le justifient. Toujours dans le cadre du paiement des jetons de présence, mais pour la commission des naturalisations cette fois, la commission financière se montre très favorable au versement des jetons uniquement aux membres du Conseil municipal qui ont rendu visite aux candidats à la naturalisation. Si une telle demande parvenait formellement à la commission financière, elle serait acceptée.
2. Distribution des procès-verbaux de commissions aux Conseillers municipaux : le point suivant traite de la distribution des procès-verbaux de commissions. Pour l'instant et pour des raisons pratiques et d'information, les procès-verbaux des commissions sont distribués à l'ensemble des Conseillers municipaux. Le problème vient du fait qu'ils le sont parfois avant d'avoir été approuvés par la commission elle-même, ce qui peut mener à des malentendus.

Il y a deux moyens d'y remédier :

Le premier serait de restreindre la distribution directe aux seuls membres de la commission – les procès-verbaux étant ensuite à disposition online. Toutefois ceci

demanderait aux rapporteurs auprès du CM de présenter des compte-rendu ou des rapports dont le contenu doit permettre aux Conseillers non membres de la commission en question de se faire une opinion fondée des débats.

Le second est de marquer le projet de procès-verbal avec le mot « projet » en filigrane afin de montrer qu'il n'est pas encore formellement approuvé. Cette seconde solution sera retenue le temps que la commission financière revoie l'article 71 du règlement du Conseil municipal traitant de cette question. Une proposition de vote à bulletin secret sera également ajoutée à ce même règlement.

3. Investissement dans les marchés financiers : dans le point suivant, la commission a débattu de l'entrée en matière sur l'investissement de la fortune communale sur les marchés financiers - tel que des actions ou des obligations par exemple. S'en suit un long débat au cours duquel il apparaît peu à peu que les investissements dans la pierre sont bienvenus, mais que des investissements sur les marchés financiers, pouvant également entraîner des pertes, ne sont pas du ressort d'une commune comme la nôtre. Il est également relevé que le moment d'investir n'est pas opportun. La commune a en effet besoin de ses liquidités pour l'instant en vue des projets importants à venir. Il est donc décidé de ne pas entrer en matière pour l'instant.
4. Présentation de la monnaie « le Léman ». Un Conseiller municipal propose à la commune d'accepter le « Léman » comme monnaie de transaction à la mairie, pour acheter les médailles pour chien ou des abonnements par exemple. Le but serait pour Vandœuvres de montrer la volonté de favoriser le commerce local et de s'engager pour les valeurs qui accompagnent l'utilisation du Léman, comme la solidarité ou l'écologie par exemple.

La commission ne se montre pas opposée à ce projet mais demande à l'Exécutif de regarder les conséquences comptables pour la commune et au promoteur du projet de trouver au moins un commerçant sur la commune qui serait d'accord d'utiliser cette monnaie.

5. Dans les divers, Madame le Maire annonce que le nouveau réviseur de la commune sera la « société fiduciaire d'expertise et de révision SA » (SFER). Suite au tourbillon médiatique concernant les notes de frais des élus, Madame le Maire annonce que la commune a été contactée par la presse pour communiquer un compte rendu des notes de frais. Dans un souci de transparence, et n'ayant rien à cacher, la Mairie est plutôt favorable à cette mesure. La commission financière est plutôt contre ce type de chantage. Madame le Maire donne ensuite un résumé des notes de frais engendrés par la commune. La commission réaffirme toute sa confiance en l'Exécutif sur ce point.

La date de la prochaine séance sera fixée par Doodle.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

➤ Aide sociale et humanitaire – séance du 27 novembre 2018

Mme Ariane de LISLE-SARASIN étant excusée, M. Michael ANDERSEN donne lecture du compte rendu :

Rapport de la commission Aide sociale et humanitaire.

La commission Aide sociale et humanitaire s'est réunie le 27 novembre dernier. Le procès-verbal de la commission du 26 septembre a été approuvé à l'unanimité.

Les subventions suivantes ont été attribuées :

Centrale Sanitaire Suisse romande : Fr. 2'000.- pour la lutte contre le VIH/SIDA en Bolivie afin d'assurer la prise en charge des malades et contribuer à la réduction du stigma de la discrimination envers les personnes LGBT dans l'accès aux soins.

ELP : Fr. 3'000.- à l'école Elie le prophète en Haïti pour les enfants des couches défavorisées. Mettre sur pied une culture de pleurotes, champignons contenant des protéines et de la vitamine, qui pourraient remplacer la viande dans l'alimentation des enfants.

Humanium : Projet de Création d'un village amical des enfants à Perumbakkam en Inde. Fr.3'000.- pour un accès à l'eau : réfection de bassins d'eau, l'installation de puits de percolation et de structure de récupération d'eau de pluie, purification du système d'eau pour les écoles.

Miaraka : Fr. 2'500.- pour la rénovation de deux bâtiments scolaires en état de délabrement au centre de l'île de Madagascar.

Association Palmier : Fr. 2'000.- pour l'apprentissage de praticien pneumatique dans la ville de Parakou au Bénin au travers de l'association vulcanisateur CHAM et l'association Label pneumatique.

Voix Libres : Fr. 6'000.- pour la santé des enfants des mines en Bolivie. La Croix Verte campagne de prévention et de santé dans les mines. Madame Marianne SEBASTIEN y fait un travail remarquable.

Aide au Zanskar : Fr. 1'800.- en complément à la subvention de Fr. 2'000.- octroyée en mai 2018, soit la participation au financement de la construction d'un bâtiment pour les élèves de l'école Lambon Modern Hight School.

Collecte d'habits et de jeux pour les enfants et jeunes de l'association Ahli Taroudant au Maroc. Un montant de Fr. 1'000.- est accordé afin d'aider Madame CAPRONO (qui travaille bénévolement) dans les frais de transport et de douanes.

Vimala : Fr. 2'500.- pour cette association qui oeuvre en Inde et au Tibet et qui nous est présentée par un de nos commissaires. Il s'agit de financer la reconstruction de 2 puits détruits par une très grosse mousson.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

➤ Energie et environnement – séance du 3 décembre 2018

M. Jean-Louis VAUCHER donne lecture du compte rendu :

Compte-rendu de la séance de la commission Energie et environnement du 3 décembre 2018 :

La commission s'est réunie le 3 décembre dernier.

Après avoir approuvé le procès-verbal de la séance précédente, la commission dresse le bilan de l'opération de sensibilisation à la collecte des déchets verts. Il en ressort que la terminologie devra être modifiée pour parler de déchets de jardin et non plus de déchets verts, pour une distinction plus claire avec les déchets de cuisine qui doivent être traités séparément. Dorénavant l'Exécutif communiquera dans ce sens. Lors de cette opération, qui fait d'ailleurs l'objet d'un article détaillé à paraître dans le prochain numéro de la *Coquille*, un questionnaire a été soumis aux habitants rencontrés sur le territoire et il s'avère que malgré le tout-ménage envoyé chaque année, une partie des vandœuvriens n'est pas au courant que les déchets de jardin sont valorisés en compost par nos agriculteurs. Un autre point récurrent concerne les déchets de cuisine justement et la question de leur éventuelle collecte qui suscite une réelle demande de la part des habitants.

Ce qui a amené la commission à aborder ensuite ce sujet.

L'idée d'une collecte « porte à porte » de la p'tite poubelle verte par triporteur électrique est présentée et discutée.

Le cas de la commune de Troinex est exposé à titre comparatif. En effet, cette commune a disposé une vingtaine de conteneurs pour déchets de cuisine sur son territoire et deux employés munis d'un triporteur électrique les acheminent une fois par semaine jusqu'à la déchetterie municipale, où une benne leur est dédiée et est levée à intervalles réguliers. Les retours sont bons et il n'y a pas de problème d'odeur à signaler.

M. l'adjoint rapporte à la commission qu'un conteneur spécialement conçu pour recevoir les déchets de cuisine a été mis en place à la déchetterie de Marchepied et que les immeubles communaux en ont aussi été équipés.

Les commissaires relèvent un problème auquel M. l'adjoint n'a pas encore trouvé de solution, soit où disposer la PPB lors de l'éventuel jour de levée de cette dernière ? En raison de sa petite taille et du fait qu'elle soit posée à même le sol, elle pourrait très facilement être retournée par des animaux. De plus, la petite poubelle verte est de taille réduite si l'on considère les déchets générés par une famille de quatre personnes par exemple.

La commission serait plus favorable à la disposition de plusieurs grands conteneurs répartis dans les quartiers de la commune.

Le fait que ces déchets soient acheminés en camion jusqu'au Nant de Châtillon ne séduit pas les commissaires, qui souhaiteraient qu'une fois la nouvelle déchetterie Gardy achevée, ceux-ci y soient traités directement, pour être transformés en compost et non utilisés pour la production d'énergie comme au Nant de Châtillon.

Étant donné que plusieurs aspects de cette collecte des déchets de cuisine doivent être précisés, le sujet sera représenté et discuté à la prochaine séance de la commission.

Le point suivant qui a été abordé concerne la signalétique de sensibilisation « Ne polluez pas nos eaux », soit une grosse pastille avec une inscription et un pictogramme à apposer sur les

bouches d'évacuation des eaux claires. En effet, l'eau qui est récupérée à ces endroits n'est pas traitée avant d'être rejetée dans le lac ou les rivières, ce pourquoi il est nécessaire d'y limiter au maximum l'apport de polluants et de déchets.

La commission est favorable à l'apposition de cette signalétique aux endroits stratégiques de la commune, tels qu'aux arrêts de bus, aux abords de la boulangerie, de l'école, des immeubles, des manèges et de la déchetterie de Marchepied.

La commission a ensuite évoqué la proposition d'utiliser des verres réutilisables consignés pour les événements communaux, comme cela se pratique dans de nombreux festivals et manifestations à l'heure actuelle, en substitution à des verres jetables. M. l'adjoint nous informe qu'il en a discuté avec sa collègue de l'Exécutif et que le sujet est maintenant de son ressort, ainsi que de celui de la commission Culture et manifestations.

Le point suivant concerne le tri sélectif à la salle communale. En effet, lors du vide-greniers, un certain nombre d'habitants se sont étonnés de l'absence de conteneur pour le recyclage du papier notamment. D'autre part, que ce soit lors du service des repas du restaurant scolaire ou lors de locations, il s'avère que la cuisine du foyer communal n'est pas équipée de poubelles sélectives.

Mme Véronique LÉVÊQUE précise, qu'avant les travaux, la déchetterie mettait à disposition toutes les poubelles de tri sélectif. Depuis que la déchetterie a été déplacée, aucune poubelle transitoire n'a été prévue à cet effet, d'où l'absence de conteneur pour le recyclage du papier pendant le vide-greniers, notamment. Cette situation est transitoire. Quant à l'utilisation des gobelets au Bol d'Or, ceci implique une gestion très lourde. Mme Véronique LÉVÊQUE ne pense pas que la commune soit prête, même si cela part d'un très bon sentiment. Elle explique qu'on paie le gobelet Fr.2.-, il est consigné. Si on rend le gobelet, on récupère les Fr.2.- ou pas, si on souhaite le garder. Le gobelet sale est échangé contre un gobelet propre quand on vient se resservir. Il est mis dans des caisses à compartiments à l'envers pour être lavé et repart pour se faire laver par camion dans une ère de nettoyage car il est impossible de laver 1'000 gobelets à la main. De plus ces gobelets ne sont pas en plastique recyclé. D'après Mme Véronique LÉVÊQUE, ce processus n'est pas écologique, en plus d'être une « usine à gaz » qui coûte relativement cher. De plus, M. Hervé DESPLAND annonce qu'un groupe de travail intercommunal réfléchit sur la question de savoir si l'on doit toujours utiliser de la vaisselle jetable ou même compostable ou si l'on doit laver toute la vaisselle, non seulement les gobelets mais aussi les assiettes. Il couvrira aussi le sujet de la distribution de sachets en plastique au marché. M. Hervé DESPLAND ignore ce qui sera décidé. Mme Véronique LÉVÊQUE remarque qu'il faudra engager du personnel car les bénévoles ne feront pas ce travail.

M. Jean-Louis VAUCHER reprend la lecture du compte rendu :

M. l'adjoint engage la commission à en discuter avec sa collègue de l'Exécutif, ainsi que lors des commissions Culture et manifestations et Jeunesse et sports.

Sous les divers, M. l'adjoint nous relate le fait que des coupes d'arbres sévères ont dues être exécutées au bois de Seyme, en raison d'arbres morts ou en mauvaise santé. Cet état est peut-être dû à une modification de leur alimentation en eau et/ou à l'été très sec que l'on a connu, voire aussi à l'impact du capricorne asiatique. Il sera donc nécessaire de procéder à des élagages et des replantations. À l'initiative d'un habitant de la commune, l'école primaire envisage de proposer à deux classes d'assister aux travaux d'abatage et de débardage avec des chevaux.

M. l'adjoint nous communique que le 20 décembre prochain aura lieu le concours d'AIMP pour la sélection du mandataire communal pour la levée de déchets.

Il est aussi évoqué le succès des initiatives citoyennes et des progrès technologiques en matière d'énergie solaire, avec d'une part, la coopérative solaire des SIG au Petit-Lancy qui a rencontré un vif succès et dont toutes les parts ont trouvé acquéreur et d'un autre part, le développement de l'énergie solaire photosynthétique, qui permet une fixation des panneaux en façade et une variété esthétique beaucoup plus vaste que les traditionnels panneaux photovoltaïques.

La séance est levée à 19h30.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Lorin VOUTAT demande si les mégots de cigarette sont compris dans les déchets qui sont mis dans les caniveaux. En effet ceux-ci partent directement dans le lac et de nombreuses personnes ne sont pas au courant de cela. Il propose de partager l'information avec les habitants de la commune. M. Jean-Louis VAUCHER confirme qu'il y aura une communication à ce sujet.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

➤ Travaux – séance du 4 décembre 2018

M. Alexandre OLTRAMARE donne lecture du compte rendu :

Rapport de la commission Travaux du 4 décembre 2018

Les thèmes suivants ont été discutés durant la commission du 04.12.2018.

1. Bâtiments communaux : devis concernant les logements de fonction

Un devis a été reçu pour divers travaux à effectuer pour la rénovation de l'appartement des Vallot. Il est à noter que toutes problématiques d'amiante ne sont pas comptabilisées dans ce devis.

M. Hervé DESPLAND évoque également un autre devis pour le remplacement des fenêtres usées et non conformes pour le logement de fonction ainsi que la salle de bridge, et la salle du GIAP.

Concernant les travaux relatifs à l'appartement de la conciergerie de la mairie, ils sont plus ou moins semblables à ceux nécessaires pour la rénovation de l'appartement du centre communal. Ils devront cependant démarrer au plus tard fin janvier 2019. Un diagnostic d'amiante devra également être effectué.

2. Bâtiment scolaire : remplacement de tous les luminaires des locaux scolaires

Les anciennes rampes de support des néons ne sont plus adaptées pour les LED et doivent donc être remplacées dans leur intégralité. Vu l'ampleur de ces travaux pour 8 salles de classe, ils pourront se faire uniquement pendant les vacances scolaires. Il est prévu de refaire déjà deux d'entre elles en février 2019.

3. Place de Vandœuvres

3 offres ont été reçues pour la réfection de la place en matière stabilisée. Celle de 50% moins chère par rapport aux autres a été retenue. Les travaux devraient commencer en début 2019

4. Route communales : Compte rendu sur la finalité des travaux chemin Jacques-Rutty

Les travaux du chemin Jaques-Rutty ont été terminés en date prévue du 15 novembre et selon les budgets prévus.

5. Zone 30 – chemin de la Blonde

M. Hervé DESPLAND indique que les travaux des gendarmes couchés réalisés sur le chemin de la Blonde ont été faits sous la supervision de M. Thierry BRICHET. Suite à l'absence de ce dernier, M. Hervé DESPLAND a repris la responsabilité de la finition de ce chantier mais il ne retrouve pas pour l'instant de dossier physique. À l'unanimité, la commission Travaux propose à la commission Mobilité et sécurité de discuter de la zone 30km/h en commission élargie.

6. Chemin de l'Abri

Suite au courriel envoyé par M. Thierry BRICHET le 17 octobre, M. Hervé DESPLAND réfute point par point les accusations portées à son sujet. Il tient l'ensemble des documents y relatifs à disposition des Conseillers municipaux qui souhaiteraient les consulter. À l'unanimité, la commission décide de repartir à zéro sur ce dossier qui sera suivi par M. Hervé DESPLAND.

7. Parcelle Gardy : Avancement du dossier

M. Hervé DESPLAND indique que ce dossier suit son cours et qu'il serait possible que le coup de pioche pourrait intervenir en 2019 pour une durée de travaux de trois ans.

8. Divers

M. Hervé DESPLAND informe que des riverains ont demandé à la commune un éclairage sur le chemin Fol. La commission décide de renvoyer cette demande d'éclairage devant le conseil municipal.

Le président relève qu'à l'heure de sortie de l'école, dû à un grand nombre de camionnettes de chantier, il n'y a plus de place de parking libre dans le garage souterrain, alors que les parents d'élèves devraient pouvoir y stationner. M. Hervé DESPLAND indique que Mme le Maire a pris les dispositions utiles et des zones seront libérées pour dépose minute.

La séance est levée à 21h10.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Au sujet de l'appartement du jardinier, Mme Laurence MISEREZ demande si le nouveau jardinier habitera dans l'appartement, étant donné que les travaux commenceront en janvier. Mme le Maire répond qu'il est indispensable qu'il occupe cet appartement de fonction, à l'avenir.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

M. Michael ANDERSEN propose, pour gagner du temps, de faire circuler les deux dossiers qui seront traités en naturalisation afin d'éviter de perdre du temps à la fin de la séance.

[Mme le Maire sort de la Salle des combles de la mairie à 19 :22 et revient à 19 :28.]

- Aménagement du territoire et urbanisme – séances des 5 novembre et 5 décembre 2018

Mme Floriane ERMACORA donne lecture du compte rendu :

Commission d'Aménagement des 5 novembre et 5 décembre 2018.

Le 5 novembre 2018, la CATU s'est réunie afin d'assister à la présentation, par M. DE PLANTA, architecte, s'agissant de la parcelle sus au chemin de la Blonde 24 à 30A et faisant l'objet de la requête en autorisation de construire DD 111943-RG.

M. DE PLANTA, lors de sa présentation, va notamment s'attarder sur l'évolution du projet depuis le 7 février 2018 à ce jour, ceci après consultation de la commission d'architecture et de l'office de l'urbanisme.

Pour les bâtiments, ils passent de 4 à 5. Les logements passent de 48 à 53. Le nombre de pièces de 208 à 252. Ceci, au motif que celui situé le long du début du chemin Théodore-BRET a été séparé en 2 immeubles à la demande de la commission d'architecture.

Pour le stationnement, les places pour les véhicules des habitants passent de 54 à 58 places. Les places visiteurs de 6 à 16 places. Pour les motos et en sous-sol, de 14 à 17. Pour les vélos en sous-sol et au rez-de-chaussée, de 93 à 82 places.

La densité passe de 39 à 30%, ceci compté sur la totalité de la parcelle, y compris celle qui restera à M. Küffer, si nous comparons avec la surface de la parcelle dévolue au projet de construction, nous atteignons 40,8%.

L'indice de verdure lui, passe de 0,75 à 0,77%.

Aucun chemin goudronné n'est prévu hormis l'entrée du parking.

M. DE PLANTA confirme que les immeubles, 2 cubes et 3 barres seront d'une hauteur inférieure à 10 mètres et que la distance aux arbres est un peu au-dessus des normes.

Les commissaires ont ensuite la possibilité de poser des questions auxquelles M. DE PLANTA apporte des réponses.

Toutefois, l'ensemble des commissaires a de la difficulté à comprendre que l'indice d'utilisation du sol (IUS) soit calculé sur la totalité de la parcelle soit 24'934 M² 30,1% alors que la surface du projet après mutation parcellaire sera elle de 16'816 M² donc 40,8%. M. DE PLANTA répète que c'est ainsi que l'Etat de Genève fait ses calculs.

Rappelons qu'à partir d'un IUS de 0,26%, le projet est soumis à une dérogation de l'Exécutif. Au terme de sa présentation, nous n'avons pas obtenu le pourcentage de perméabilité de la parcelle.

Pour conclure, il faut savoir que la décision d'octroi de la dérogation sera rendue par les 2 adjoints, Mme le Maire s'étant récusée dès la réception du dossier en Mairie concernant ce projet. Ainsi, le service de surveillance des communes a indiqué la procédure en la matière. Si le vote aboutissait à un OUI et un NON, c'est le NON qui l'emporte.

Après l'approbation du PV de la séance du 17 septembre, la séance est levée à 20h00.

CATU du 5 décembre 2018.

S'agissant de la commission du 5 décembre dernier, séance élargie à l'ensemble du Conseil municipal, je précise que je n'ai pas encore reçu le PV ce qui est bien normal compte tenu du délai très court.

M. WEIL a présenté la totalité du PDCom. Ce fut la 4^{ème} présentation. J'observe ainsi que les voix insinuant que le groupe de travail était obscur, voire alibi seront rassurées, ce d'autant plus que Mme le Maire a fait fréquemment un état de situation lors de notre Conseil municipal.

Il a par ailleurs été rappelé que les communes n'avaient hélas aucun pouvoir spécifique en matière d'aménagement du territoire. Les décisions se prennent au niveau cantonal. Nous avons ainsi prêté serment en nous engageant à respecter et à appliquer les lois cantonales.

Tous les Conseillers municipaux ont reçu par mail et en primeur ce document très important pour notre commune. À cet égard, notre PDCom sera mis en consultation publique du 21 janvier au 20 février 2019.

Au terme de la présentation, Mme le Maire nous a informé sur l'utilité de la stratégie de développement de la zone 5 telle que décrite dans le PDCom de Vandœuvres et nous a donné quelques renseignements sur les dossiers présentés à l'Exécutif qui ont fait l'objet de négociations pour arriver à un résultat acceptable... Ou pas, qui a dès lors orienté le préavis de l'Exécutif.

Après l'approbation du PV de la séance du 5 novembre 2018 et arrivé au terme de l'ordre du jour, la séance est levée à 21h15.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Christian SCHMITZ se demande s'il y a une tendance à ce que l'on reçoive les premiers projets qui ont l'air très bien et ensuite il observe qu'ils sont raugmentés, rechangés et représentés. Mme Floriane ERMACORA ne peut répondre d'une manière générale, car la CATU ne les voit pas tous. C'est la commission d'architecture qui a un certain pouvoir. Mme le Maire en séance, le 5 décembre, a montré le nombre de fois où les porteurs de projet sont venus en amont du dépôt de la demande d'autorisation de construire. Ils reviennent pendant la procédure parce qu'en cas de préavis défavorable, l'Exécutif émet des demandes d'adaptations, de modifications auxquelles ils essaient de répondre afin d'obtenir un préavis favorable. C'est donc grâce au Plan Directeur, qui permet de négocier avec les promoteurs, qu'on obtient des résultats. Le problème, c'est l'office des autorisations de construire, qui continue à octroyer des autorisations sans tenir compte de la stratégie de la commune. M. Hervé DESPLAND ajoute qu'il y a aussi des consultations des autres commissions et ces autres commissions cantonales influencent, elles aussi, quelques fois le projet dans un sens ou dans l'autre. Mme Floriane ERMACORA précise que c'est surtout la commission d'architecture ou la DGT qui s'appelle maintenant l'OCT qui est responsable. M. MOREL

demande quel était le préavis de l'Exécutif sur le projet. Mme Floriane ERMACORA répond qu'il y a eu un oui et un non et que c'est le non qui l'a emporté.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

5. Projets de délibérations

➤ Néant

6. Projets de résolutions, de motions

➤ Néant

7. Pétitions

Aucune

8. Questions écrites ou orales

➤ Néant

Mme Claire HUYGHUES-DESPOINTES demande si le comité pour l'Esplanade se mettra vraiment en route au mois de janvier et s'il sera possible, malgré le manque de forces vives à la Mairie, d'avancer. Mme le Maire répond qu'elle a contacté la régie qui aidera la commune à la mise en place du comité d'attribution. M. NAZ a remis à jour le plan financier. Une réunion devra encore être fixée avant Noël, afin de mettre le pied à l'étrier et de lancer la procédure. Mme Floriane ERMACORA ajoute qu'il faudra surtout fixer les critères d'attribution ainsi que le prix. Mme le Maire souligne qu'un spécialiste est nécessaire car si c'est l'Exécutif qui donne ses critères, la difficulté des attributions nécessitent l'aide de professionnels.

9. Propositions du Maire et des Adjoint

➤ Néant

10. Propositions individuelles et questions

➤ Néant

11. Dates des prochaines séances

- Lundi 28 janvier
- Lundi 4 mars
- Lundi 15 avril
- Lundi 6 mai
- Lundi 24 juin

12. Divers

➤ Néant

13. Dossier de naturalisation (huis clos)

La séance publique est levée à 19 :34.

La Secrétaire du Conseil municipal

Laurence MISEREZ

La Présidente du Conseil municipal

Catherine PICTET